



la Ville investit pour le cadre de vie

INFO RIVERAINS

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2024

Dans le cadre du dispositif d'une « Ville apaisée », à portée de marche et qui favorise les déplacements doux, la commission « Projet de Ville, circulation et stationnement » créée par une délibération du Conseil municipal en date du 1er octobre 2020, a relevé la nécessité de libérer les trottoirs des véhicules. Cela permettra à tous de marcher confortablement et en toute sécurité, mais aussi de protéger nos arbres et de lutter contre les voitures ventouses, et a pour conséquence de devoir choisir un côté pour le stationnement compte tenu de la largeur de la voirie.

La Ville procédera à la matérialisation du stationnement dans votre rue par des emplacements sur la chaussée en réalisant le marquage au sol des emplacements.

➔ Localisation

- rue Béranger (Banque/Liège) - côté impair
- avenue Albert 1er (Saint hilaire/promenade des Anglais) - côté pair
- rue Arago - côté pair
- avenue de l'Arc - côté pair
- avenue Charles VII - côté pair
- avenue Diane - côté pair
- rue de la Digue - côté pair
- rue Eugene Sue - côté pair
- rue de la Ferme (Révolution Francaise/Jeanne d'Arc) - côté pair
- rue Gustave Goublier (11 Novembre/quai du Mesnil) - côté impair
- rue Ingres (Gustave Doré/Henri Régnauld) - côté pair
- rue Lhomme - côté pair
- rue Marguerite (Jean Mermoz/Sainte Catherine) - côté pair
- rue des Pavillons - côté impair
- rue de la Pompe - côté pair
- avenue du Raincy (quai de la Pie/Beaurepaire) - côté pair
- avenue Robert - côté impair
- rue Roussel - côté impair
- rue Saint Felix - côté pair



- avenue Saint Louis (Arago/promenade des Anglais) - côté pair
- avenue Saint Louis (Moulin/Bois des Moines) - côté impair
- avenue Saint Louis (Platanes/pont du RER) - côté impair
- avenue Saint Masmès - côté pair
- rue Thiers (Mesnil/Winston Churchill) - côté impair
- rue du Travail - côté impair
- rue Victorine - côté pair

↳ **Nature des travaux**

- Matérialisation du stationnement par marquage au sol
- Création de place personne à mobilité réduite de courtoisie
- Création de stationnement vélos

↳ **Déroulement et horaires de chantier**

- Date d'intervention : mi-septembre 2024 à mi-octobre 2024

Nous vous remercions de ne pas laisser les véhicules sur l'espace public durant cette période afin de permettre les opérations de marquage.

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux d'amélioration du cadre de vie, nous vous remercions de votre compréhension et comptons également sur votre soutien et accompagnement lors de ces travaux.

↳ **Coût**

- 29 409 € TTC

